

Moyens invoqués

- Violation de l'article 8, paragraphe 5 du règlement (EU) 2017/1001 du Parlement et du Conseil;
- violation de l'article 7 du règlement délégué (EU) 2018/625 de la Commission;
- violation de l'article 27, paragraphe 4 du règlement délégué (EU) 2018/625 de la Commission;
- violation du principe de l'administration de la preuve par les parties de production [principe dispositif]

Ordonnance du Tribunal du 27 février 2019 — Seigneur/BCE**(Affaire T-674/16) ⁽¹⁾**

(2019/C 139/110)

Langue de procédure: le français

Le président de la huitième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 419 du 14.11.2016.

Ordonnance du Tribunal du 27 février 2019 — Bowles/BCE**(Affaire T-677/16) ⁽¹⁾**

(2019/C 139/111)

Langue de procédure: le français

Le président de la huitième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 419 du 14.11.2016.
